

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 91.00.382.003.0 DU 5 SEPTEMBRE 1991

Compteur à jets multiples SCHLUMBERGER-Industries modèle MARF 03170 pour eau froide

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE N° 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS-MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-783 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER-Industries S.R.L., Regione Saline 38, 14050 San Marzano Oliveto, Italie.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER-Industries S.R.L., Via Savona 97, 20144 Milan, Italie.

OBJET

Le présent certificat renouvelle, et en transfère le bénéfice au demandeur, les approbations de modèles prononcées par les certificats :

- n° 81.0.02.383.1.0 du 13 mars 1981 (1) relatif au compteur LA FRANÇAISE DES COMPTEURS modèle MARF 3/170 pour eau froide,

(1) Revue de Métrologie, mars 1981, page 299.

(2) Non publiée à la Revue de Métrologie.

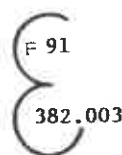
- n° 84.0.01.380.0.0 du 6 avril 1984 relatif au compteur d'eau froide LA FRANÇAISE DES COMPTEURS (2).

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques sont identiques à celles figurant dans le certificat n° 81.0.02.383.1.0 du 13 mars 1981, cité en objet.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :



VALIDITE

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE EMPECHE

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE.

M. GERENTE